

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2010

DELIBERATION n°2010 - 091

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29

en exercice : 29

qui ont pris part à la
délibération : 27

Date de convocation :
02 décembre 2010

L'an deux mille dix, le 09 décembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Pierre CLOT, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Jean Marc BRUEL

Représentés : Joaquin TORRES par Yves PICHON, Pierre TERRAES par Catherine LE BAS, Angèle ABBATTISTA par Michelle LAPRESA, Hervé POTHIER DENIS par Frédéric CALVO, Isabelle GULGLIELMO par Stéphanie COLPIN, Sophie FAUCON BIGUET par Mireille PERINEL, Florence LOMBARD par Jean Marc BRUEL, Maud BLANCHARD par André CONVERT

Absents : Christian GROS, Jérôme MAGNIN

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M Pierre CLOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : SOLIDARITE - CUCS - Autorisation donnée au Maire de solliciter les subventions afférentes au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil municipal les orientations de la Politique de la Ville pour la prolongation du CUCS en 2011. Elles ont été définies dans le cadre de l'avenant 2010 au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération grenobloise signé le 29 janvier 2010.

L'avenant renouvelle, sur des priorités identiques, le contrat initial 2007-2009 et a pris en compte des éléments issus de l'évaluation dudit contrat, soit deux axes transversaux : la jeunesse et la lutte contre les discriminations. Cet avenant permet ainsi la poursuite et/ou la pérennisation des actions.

Le CUCS s'applique à l'ensemble de l'agglomération et plus particulièrement à vingt quartiers désignés prioritaires sur huit communes. Les territoires définis dans la géographie prioritaire et notamment priorisés par l'Etat le sont en fonction de trois catégories qui correspondent à une intensité différente des difficultés socio économiques. Le territoire de Saint Martin Le Vinoux en géographie prioritaire de niveau 2 est le suivant : Pique-Pierre-Buisseratte le long de la RN 75.

Pour Saint-Martin-le-Vinoux, les axes forts sont :

- Réussir son parcours éducatif et son projet de formation
- Encourager l'accès aux pratiques culturelles et à leur développement
- Construire des actions ciblées en direction des jeunes de 15-25 ans
- Promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations

Le programme, composé de 15 actions pour cette année 2011, s'inscrit autour des axes cités précédemment.

Ces actions répondent aux principes fixés par le CUCS 2007-2009 de lutte contre le processus de dévalorisation territoriale.

En 2011, la commune souhaite développer les actions suivantes :

- **Equipe pluridisciplinaire de soutien – DRE** (recensement des situations éducatives, sanitaires et sociale éligibles au DRE)

.../...

- **Etayage éducatif et social – DRE** (soutien individuel (tutorat) ou en petit groupe (2 groupes de soutien par groupe scolaire)
- **Soutien à la parentalité – DRE** (formation de sensibilisation à la notion de parentalité auprès des professionnels d'institutions différentes intervenant auprès de familles)
- **Parler Bambin à la crèche, à la halte garderie, au RAM et au LAEP – DRE** (favoriser la maîtrise du langage en suscitant l'intérêt des enfants et en améliorant significativement l'acquisition des compétences langagières des enfants de 18 à 36 mois – former des professionnels à des techniques à mettre en place dans leur quotidien)
- **Aide aux devoirs** (prise en charge après le temps scolaire par des étudiants d'enfants détectés par les enseignants comme « fragiles » - renforcer l'acquisition des compétences de base)
- **Ateliers pédagogiques** (ateliers périscolaires en lien avec les actions éducatives du territoire)
- **L'oralité : travail d'expression, approche de la langue littéraire à partir du conte et de la poésie avec la médiathèque municipale** (projet s'articulant autour de différentes animations concernant le conte et la poésie dans un travail d'expression orale)
- **Roulotte des livres** (bibliothèque décentralisée sur le terrain des gens du voyage)
- **« Ensemble » : voyage - lecture : une aventure partagée entre enfants, parents, enseignants et bibliothécaires** (vivre ensemble une aventure autour d'un lot de douze livres sur le même thème, l'action se déroulant autour d'activités et de temps différents sur toute l'année scolaire)
- **Animations de proximité** (toucher les jeunes, les familles qui ne fréquentent pas les structures d'animation, qui ne participent pas aux activités proposées – jeunes qui pour certains se trouvent en situation d'errance)
- **Cultures urbaines** (permettre aux jeunes de se positionner et de se construire à partir d'un projet collectif autour de la culture)
- **Petit boulots « 16-18 ans »** (mise en place de chantiers d'entretien et d'embellissement sur la ville – initiation de 40 jeunes de 16 à 18 ans au monde du travail)
- **Passerelle emploi** (accompagnement des jeunes vers l'insertion socioprofessionnelle)
- **MOUS CUCS ANRU** (élaborer, mettre en œuvre et coordonner les actions du CUCS, assurer l'animation et la coordination de la vie associative locale et assurer la mise en œuvre des actions de prévention envers la population de la ZUS)
- **Groupe femmes – Favoriser l'intégration** (favoriser l'intégration des femmes étrangères sur la commune et créer un espace de parole)

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE les actions présentées par la commune au CUCS pour l'année 2011
- S'ENGAGE à les financer au fur et à mesure de leur réalisation, par des financements inscrits au budget 2011
- SOLLICITE de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la communauté d'agglomération, et de la CAF, les subventions correspondantes selon tableau de la liste des dossiers déposés
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention et tout document y afférents.

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 13 décembre 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture le
et sa publication le

Le Maire

Yannik OLLIVIER

